

FORMATION PRÉPARANT AUX TESTS DE NÉERLANDAIS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE BRUXELLOISE - MODULE 20

Pôle d'activité

SUPPORT ADMINISTRATIF ET BUREAUTIQUE

Formule

En ligne

Prix/participant

300,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

Nombre max. de participants/session

10

Prix/session réservée

2.096,00 €

Prix/session sur-mesure

Contactez-nous

Durée de la formation

30 heures de cours (10 x 3 heures de cours)

Personne de contact

Charlotte MAHIEU Gestionnaire de dossiers clients

cmahieu@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

Le programme de cours de néerlandais sur objectif spécifique vise la réussite des épreuves linguistiques SELOR en langue néerlandaise.

Il est basé sur les niveaux du Cadre européen commun de référence linguistique (CERL) et couvre les quatre compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite).

Le module 20 prépare aux épreuves SELOR de niveau suffisant. Le modules 20 est un module à la carte : son programme est fait sur mesure pour répondre aux besoins des participants, réaliser un bilan des compétences et préparer strictement les tests prévus pour le niveau suffisant.

module 20	B2 C1	indépendant	Préparation aux épreuves SELOR B2 + C1 <ul style="list-style-type: none"> • Article 10 BIS • Article 9§2 connaissance suffisante • Article 11 • Article 12 • Article 13 • Article 14 connaissance suffisante • Autres
-----------	-------	-------------	--

Objectifs

Le module 20 vise la préparation des épreuves SELOR niveau suffisant.

A plus long terme et de manière globale, l'enjeu du programme SELOR est de soutenir les administrations dans leur projet de bilinguisme de leur personnel.

Pour tout complément d'information, contactez par e-mail le coordinateur pédagogique en charge du dossier (aloicq@erap-gsob.brussels).

Public cible

Le public visé par la formation est constitué des agents des pouvoirs locaux bruxellois (communes et CPAS), des zones de police de la Région de Bruxelles capitale (CAlog et opérationnels) et des organismes régionaux bruxellois, qui souhaitent améliorer leur niveau de néerlandais et passer les épreuves linguistiques SELOR de la langue néerlandaise.

Conditions d'admission

Le participant doit avoir passé un test de placement avant la première inscription.

La gratuité de la formation est assurée aux zones de police, aux administrations communales et aux CPAS, sous réserve de la signature du règlement de gratuité et dans les limites des subsides disponibles.

Par souci d'utilisation optimale du subside, la gratuité ne sera accordée qu'aux agents ayant participé à minimum 75% de la durée d'un module (sur 30 heures de cours).

Pour complément d'information, veuillez contacter le secrétariat de l'ERAP (lmallouli@erap-gsob.brussels) ou le coordinateur pédagogique (aloicq@erap-gsob.brussels).

Prérequis

se préparer à une épreuve SELOR de niveau suffisant (avancé)

Méthodes pédagogiques

La formation vise les quatre niveaux de compétence, la compréhension orale (CO), la compréhension écrite (CE), l'expression orale (EO) et l'expression écrite (EE). Cependant, la préférence est donnée à l'expression orale pendant les cours en face à face.

Le module 20 est un module construit sur mesure.

Une certification est prévue à la fin de chaque module 20.

Contenu

La formation vise les quatre compétences, la compréhension orale (CO), la compréhension écrite (CE), l'expression orale (EO) et l'expression écrite (EE).

Le participant peut choisir une ou plusieurs compétences (en fonction de l'épreuve qu'il doit passer).

Disponibilité au catalogue

Jusqu'au 29 novembre 2024